

COMMUNE DE ROESCHWOOG

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de HAGUENAU-WISSEMBOURG

-oOo-

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 mai 2025 à 20h à la Mairie de Roeschwoog Convoqué régulièrement le 30 avril 2025

Membres élus.....: 19	<u>Sous la présidence de LORENTZ Michel, Maire,</u>
Membres en fonction.....: 19	<u>En présence de :</u> BOEHM Roger, HARNIST Pierre, KIEFER
Membres présents: 18	Geneviève, adjoints,
Absent(s) avec procuration(s) : 1	et de BALBIERER Nadia, CRIQUI Arthur, DUMOULIN Frédéric,
Absent(s): 0	HOCH Marie-Catherine, HOFFARTH Muriel, HUSEJNI Afrim,
	KOCHER Marilyn, LIEBGOTT Laurence, MARTZLOFF Céline,
	MITTELHAEUSER Anne, PETER Raphaël, ROCHE Nicolas,
	SCHMITT Yannick, SCHMITT MOERCKEL Elodie
Quorum: 10	Absent(s) excusé(s) : BRENNER Guillaume (pouvoir à SCHMITT
	Yannick),
	Absent(s) non excusé(s) : /
	Assistait en outre : HOLTZMANN Béatrice, DGS

OBJET : DELIBERATION 2025/05/05 – 06 – APPROBATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Le Maire expose que le Conseil municipal a à charge le vote des tarifs du service périscolaire existant, après avis du Comité de suivi Périscolaire.

Il rappelle que le SIVU, puis le Comité de suivi, ont acté le principe depuis l'année scolaire 2019/2020, d'une hausse progressive des tarifs du service périscolaire.

En effet, la participation de la collectivité au service périscolaire représentant un poids de plus en plus important au budget et les aides financières, notamment de la Caisse d'allocation familiale du Bas-Rhin étant en diminution, les membres du Comité de suivi périscolaire (et le Comité directeur du SIVU avant 2020) avaient estimé que les familles devaient augmenter leur contribution.

Ces hausses tarifaires avaient également été décidées dans un contexte de places d'accueil restreintes au périscolaire et du financement du projet de construction d'un nouveau bâtiment périscolaire.

De ce fait, une hausse des tarifs de 4% a été appliquée en 2019/2020 et de manière globale en 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

Une hausse globale de 10 % a été décidée pour 2023/2024 et en 2024/2025, la politique tarifaire suivante avait été appliquée :

- Une hausse de 5 % pour les jours scolaires
- Le maintien du prix du repas à 6,15 €
- Le maintien des tarifs des mercredis et vacances au niveau de 2023/2024
- De reporter la révision des tranches tarifaires en attendant la mise en œuvre du nouveau logiciel du délégataire.

Depuis l'année scolaire 2020/2021, les familles dont les enfants sont inscrits au périscolaire lors des congés scolaires (ALSH) et qui ne sont pas domiciliées dans les communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhaeusel ou Roeschwoog, participent de manière plus conséquente aux frais périscolaires. Une hausse de 10 % sur les tarifs ALSH est appliquée. Ce principe était déjà effectif pour les tarifs en période scolaire. Il est rappelé que les communes de résidence de ces enfants ne payent pas de frais d'écologie.

Le Comité de suivi périscolaire lors de sa séance du 8 avril dernier s'était positionné pour une augmentation des tarifs de l'ordre de 3% pour l'année scolaire 2025/2026.

Après échanges avec le délégataire, une proposition tarifaire avec une hausse de 3% en CLSH et en ALSH et le maintien des frais de repas à 6,15 € (aucune augmentation n'ayant été annoncée par le prestataire traiteur) a fait l'objet d'un avis favorable du Comité de suivi Périscolaire ce 5 juin 2025.

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les tarifs 2025/2026 au vu de ces propositions.

Entendu l'exposé du Maire

Considérant la proposition et l'avis du Comité de suivi périscolaire du 5 juin 2025

Vu les propositions de révision tarifaire présentées en concertation avec l'AGF du Bas-Rhin, délégataire de la gestion du service Périscolaire et ALSH

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix POUR, Mme Marilyn KOCHER ne participant pas au vote,

APPROUVE les tarifs du service Périscolaire applicables pour l'année scolaire 2025/2026, comme suit :

TARIFS 2025-2026
Accueil Périscolaire de Roeschwoog



BAREME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES - TARIFS MENSUELS

Période de validité : septembre 2025 à août 2026

Majoration de 10% pour les enfants résidant en-dehors des communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhautel et Roeschwoog

Nombre de places limité : conformément à la réglementation en vigueur, les inscriptions seront prises en fonction du personnel d'encadrement présent

Jours scolaires - année scolaire 2025 / 2026

		matin	midi	soir	
		7h15 à 8h	11h30 à 13h30	16h à 17h30	16h à 18h30
Tarif A jusqu'à 20 000 €	1 jour	7.72 €	20.60 €	15.45 €	25.75 €
	2 jours	15.33 €	40.89 €	30.67 €	51.11 €
	3 jours	22.90 €	61.07 €	45.80 €	76.34 €
	4 jours	30.43 €	81.16 €	60.87 €	101.45 €
Tarif B de 20 001 € à 29 999 €	1 jour	8.32 €	22.19 €	16.64 €	27.73 €
	2 jours	16.52 €	44.04 €	33.03 €	55.05 €
	3 jours	24.67 €	65.78 €	49.34 €	82.23 €
	4 jours	32.78 €	87.42 €	65.56 €	109.27 €
Tarif C de 30 000 € à 42 999 €	1 jour	8.93 €	23.82 €	17.86 €	29.77 €
	2 jours	17.73 €	47.28 €	35.46 €	59.09 €
	3 jours	26.48 €	70.62 €	52.96 €	88.27 €
	4 jours	35.19 €	93.84 €	70.38 €	117.30 €
Tarif D de 43 000 € à 57 999 €	1 jour	9.57 €	25.53 €	19.14 €	31.91 €
	2 jours	19.00 €	50.67 €	38.00 €	63.34 €
	3 jours	28.38 €	75.69 €	56.76 €	94.61 €
	4 jours	37.72 €	100.57 €	75.43 €	125.72 €
Tarif E de 58 000 € à 74 999 €	1 jour	10.21 €	27.24 €	20.43 €	34.05 €
	2 jours	20.28 €	54.07 €	40.55 €	67.59 €
	3 jours	30.29 €	80.76 €	60.57 €	100.96 €
	4 jours	40.25 €	107.32 €	80.49 €	134.15 €
Tarif F de 75 000 € et au-delà	1 jour	10.87 €	28.99 €	21.75 €	36.24 €
	2 jours	21.58 €	57.55 €	43.16 €	71.94 €
	3 jours	32.24 €	85.97 €	64.48 €	107.46 €
	4 jours	42.84 €	114.24 €	85.68 €	142.80 €

A ces frais se rajoute le prix du repas (*) : 6,15 € par jour.

Tout repas non décommandé à l'avance reste dû.

Les tarifs sont mensuels. En cas d'absence de l'enfant veuillez vous référer au règlement intérieur.

PRESTATION "DEPANNAGE" (hors forfait)

accueil le matin :	3.24 €	accueil à midi, repas compris :	16.94 €	accueil le soir de 16h à 17h30 :	6.37 €
				accueil le soir de 17h30 à 18h30 :	4.25 €

Le Périscolaire est géré par l'AGF. L'adhésion à l'association est de 24 € valable pour tous les enfants d'une même famille.

(*) le tarifs des repas est susceptible d'évoluer en cours de période selon les fluctuations tarifaires du prestataire.

TARIFS 2025-2026
Accueil Philanthropie de Roeschwoog



RÈGLEMENT DES PARTICIPATIONS FAMILIALES - TARIFS

Période de validité : septembre 2025 à août 2026

Majoration de 10% pour les enfants résidant en dehors des communes de Fort-Louis, Leutenheim, Neuhautel et Roeschwoog

Nombre de places limité : conformément à la réglementation en vigueur les inscriptions seront prises en fonction du personnel d'encadrement présent.

Mercredi et Vacances 2025 - 2026



prestation ALSH (accueil de loisirs sans hébergement)

		Mercredi				
		Permanence de 7h15 à 9h	Journée entière 8h - 17h avec repas	Demi-journée avec repas 9h-14h ou 14h-17h	Demi-journée sans repas 9h-12h ou 14h-17h	Permanence de 17h à 18h30
Tarif A jusqu'à 20 000 €	1er enfant	4.69 €	23.90 €	18.08 €	12.06 €	4.02 €
	2e enfant	4.22 €	22.08 €	16.67 €	10.84 €	3.61 €
	3e enfant	3.75 €	20.26 €	15.67 €	9.64 €	3.21 €
Tarif B de 20 001 € à 29 999 €	1er enfant	4.96 €	24.98 €	18.79 €	12.76 €	4.25 €
	2e enfant	4.47 €	23.05 €	17.52 €	11.49 €	3.83 €
	3e enfant	3.97 €	21.13 €	16.24 €	10.21 €	3.40 €
Tarif C de 30 000 € à 42 999 €	1er enfant	5.31 €	26.33 €	19.69 €	13.66 €	4.55 €
	2e enfant	4.78 €	24.27 €	18.32 €	12.29 €	4.10 €
	3e enfant	4.25 €	22.21 €	16.96 €	10.93 €	3.64 €
Tarif D de 43 000 € à 57 999 €	1er enfant	5.73 €	27.96 €	20.76 €	14.73 €	4.91 €
	2e enfant	5.16 €	25.73 €	19.29 €	13.26 €	4.42 €
	3e enfant	4.58 €	23.50 €	17.82 €	11.79 €	3.93 €
Tarif E de 58 000 € à 74 999 €	1er enfant	6.22 €	29.85 €	22.01 €	15.98 €	5.33 €
	2e enfant	5.59 €	27.43 €	20.42 €	14.39 €	4.80 €
	3e enfant	4.97 €	25.02 €	18.82 €	12.79 €	4.26 €
Tarif F de 75 000 € et au-delà	1er enfant	6.77 €	32.01 €	23.45 €	17.42 €	5.81 €
	2e enfant	6.10 €	29.38 €	21.70 €	15.67 €	5.22 €
	3e enfant	5.42 €	26.75 €	19.96 €	13.93 €	4.64 €

Vacances	
Semaine avec repas	Journée avec repas
9h - 17h	9h - 17h
83.80 €	23.94 €
75.40 €	21.54 €
67.00 €	19.15 €
90.20 €	25.06 €
81.20 €	22.54 €
72.10 €	20.04 €
98.20 €	26.53 €
88.40 €	23.88 €
78.50 €	21.23 €
107.90 €	28.39 €
97.10 €	25.55 €
86.30 €	22.71 €
119.30 €	30.60 €
107.40 €	27.54 €
95.50 €	24.48 €
136.10 €	33.20 €
122.50 €	29.88 €
108.90 €	26.56 €

Les sorties proposées (exemple: piscine, cinéma) sont gratuites si l'enfant fréquente régulièrement le centre aéré, sinon le prix de l'activité est payé en sus du prix de journée.

En cas d'absence de l'enfant veuillez vous référer au règlement intérieur.

Vacances

Durant les vacances, l'ALSH est ouvert de 8h à 18h ; une permanence est assurée le matin (8h - 9h) et le soir (17h - 18h). La permanence est de 2,49 € / heure.

Un minimum de 2 jours de présence par semaine est demandé.

Durant les vacances d'été, une semaine en juillet et une semaine en août feront l'objet d'une inscription pour la semaine complète (pas d'inscription pour seulement deux journées).

PRESTATION "DECOUVERTE" (réservée aux enfants n'ayant jamais fréquenté la structure et pour une courte durée)	
1/2 journée avec repas	24.35 €
1/2 journée sans repas	16.68 €

Durant les vacances d'été, seuls les enfants ayant 4 ans révolus au 1er janvier de l'année pourront être pris en charge.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement est géré par l'AGF.

L'adhésion à l'association est de 24 €, valable pour tous les enfants d'une même famille.

Date de publication:

19 JUIN 2025

Date de transmission à la Sous-Préfecture.....:

19 JUIN 2025



Pour extrait conforme,

Le Maire,
Michel LORENTZ

Le Secrétaire de séance,
Roger BOEHM